

REGLEMENT

Jeu-concours : « Vogue-Eyewear Style Miles 2014 »

Jeu-concours organisé par Luxottica France, dont le siège se situe à Sophia Antipolis, les espaces de Sophia 80 route des Lucioles 06560 Valbonne. Société au capital social de 534 000€ inscrite au Rcs de GRASSE sous le numéro 334 705 332.

DUREE

Du 19/05/2014 au 30/06/2014 inclus.

DETERMINATION DE LA GAGNANTE

Sélection de la gagnante réalisée par l'équipe marketing Vogue Eyewear Luxottica France.

PUBLIC AUTORISE A PARTICIPER AU JEU-CONCOURS

Toute personne majeure résidant en France métropolitaine corse incluse (Dom-Tom exclus).

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pendant la période de promotion, toute personne s'inscrivant sur le site Internet www.vogue-eyewear.com/fr en fournissant ses renseignements personnels à l'aide du formulaire prévu à cet effet ET RÉPONDANT À TOUTES LES QUESTIONS DANS CHACUNE DES QUATRE (4) PIÈCES avant le 30/06/2014 POURRA PARTICIPER AU JEU-CONCOURS ET ETRE ELIGIBLE. Les PARTICIPANTS PEUVENT se connecter via leurs comptes Facebook et/ou Twitter.

Sont exclus du jeu-concours les employés de Luxottica et les membres de leur famille qui vivent sous leur toit.

PRIX.

Une semaine de vacances pour la gagnante et 3 de ses amies à Phuket en Thaïlande, d'une valeur de 18.000€.

Ce prix comprend:

- Les billets d'avions Aller/Retour de Paris à Phuket pour la gagnante et ses 3 amies
- Le transport pour se rendre à l'aéroport de Paris sera pris en charge, mais uniquement les billets de trains jusqu'à Paris (ne comprend pas le Taxi, RER, ou Bus pour se rendre directement à l'aéroport)
- Le séjour dans la « Summer House » Vogue pour la gagnante et ses 3 amies du 24/11/2014 au 30/11/2014 incluant un programme attractif que les participantes découvriront à leur arrivée à Phuket

Ce prix ne comprend pas:

- Les repas sur place ne sont pas inclus
- Ne comprend pas le Taxi, RER, ou Bus pour se rendre directement à l'aéroport depuis Paris
- L'hébergement à Paris si la gagnante et ses 3 amies transitent par Paris

Conformément au règlement, toute dotation non réclamée ni attribuée sera remise sous forme de donation à la discrétion du promoteur. Les dotations refusées n'entrent pas dans cette catégorie.

La dotation ne pourra être ni reprise, ni échangée ni convertie en espèce.

PUBLICITE ET REGLEMENT

Le jeu-concours sera annoncé sur des sites tiers et sur le site www.vogue-eyewear.com/fr. Le règlement complet sera publié sur www.vogue-eyewear.com/fr.

CLAUSES GÉNÉRALES

La participation est limitée à une inscription par personne. Dans le cas où différentes inscriptions/données correspondraient à une même identité, seul le premier bulletin sera considéré comme valide. Dans ce cas de figure, seule l'adresse e-mail sera prise en compte pour distinguer les différentes identités.

La gagnante sera sélectionnée en fonction du nombre de points récoltés, elle devra avoir accédé minimum aux 4 pièces du jeu-concours. Parmi les meilleurs utilisateurs la gagnante sera sélectionnée par le service marketing Vogue Eyewear Luxottica France afin qu'elle représente au mieux la marque au positionnement mode, jeune, accessible.

La gagnante et ses amies doivent accepter d'être photographiées/filmées pendant leur séjour à Phuket et ce contenu pourra être utilisé publiquement par Luxottica Group S.P.A dans tous supports média.

Il est précisé que cet événement n'est en aucun cas parrainé ou administré par, ni associé à Facebook ou tout autre réseau social.

Ce jeu-concours est réservé aux personnes majeures âgées de 18 ans ou plus. Toute inscription attribuée à un mineur sera considérée comme non valide, même a posteriori.

La gagnante sera contactée par e-mail ou téléphone à l'aide de l'adresse e-mail ou du numéro de téléphone qu'elle aura fourni(e) sur le formulaire d'inscription. En cas d'adresse ou de numéro de téléphone incorrect(e), la Société promotrice ne pourra être tenue responsable.

La participation au jeu-concours est gratuite. L'utilisation d'Internet pour la procédure d'inscription relève de la tarification préalablement convenue avec le fournisseur d'accès Internet, sans frais supplémentaires.

Il est précisé que le serveur utilisé pour le jeu-concours se situe en Italie et que les données seront toujours stockées sur une plateforme italienne.

Toute tentative de fraude ou toute déclaration fausse ou incorrecte de la part d'un participant entraîne sa disqualification, même a posteriori.

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation de toutes les composantes du présent Règlement sans exception.

OBLIGATIONS ET GARANTIES

En application du décret-loi n°196/2003, les données personnelles :

1. seront collectées par le Promoteur dans le cadre de ce jeu-concours géré par la société Luxottica Group S.p.A – Luxottica France SAS Les espaces de Sophia 80 route des Lucioles 06560 Valbonne Capital social 534000€ RCS GRASSE 334 705 332 SIRET 334 705 332 00024 APE 4643Z. Cette opération doit faire l'objet de la publication d'un avis d'information et d'un avis de non-responsabilité à l'attention des participants au moment de leur inscription au jeu-concours ;
2. seront traitées aux formats papier et électronique ;
3. ne pourront pas être divulguées et les participants pourront exercer leurs droits prévus à l'article 7 du décret-loi n° 196/2003 sur simple demande auprès du responsable du traitement des données, c'est-à-dire du Promoteur ;
4. Les données saisies sur le formulaire d'inscription seront utilisées pour envoyer les prix et toute information connexe aux gagnants, et pour publier le nom de la gagnante sur le site Internet. Ces données pourront également être utilisées à des fins marketing et publicitaires, et notamment, mais non exclusivement, pour des campagnes promotionnelles, d'autres jeux-concours avec attribution de prix, des programmes de fidélisation, l'établissement de profils consommateurs, l'envoi de matériel (d'information) publicitaire sur nos produits, services et campagnes, des offres commerciales et des campagnes de co-marketing, des invitations à des manifestations et à des événements, des études de marché.
5. Les données peuvent également être transmises par le Promoteur à des tiers (fournisseurs, partenaires, filiales ou agents).
6. Luxottica garantit que les données fournies par les consommateurs lors de l'inscription au jeu-concours seront utilisées de façon appropriée et dans le respect des règles de protection des données, pour mettre à jour, supprimer ou refuser l'utilisation de leurs données personnelles pour des campagnes promotionnelles ou publicitaires, en écrivant directement à Luxottica Group S.p.A. Les sociétés Luxottica France SAS, Luxottica Italia S.r.l. et Luxottica Group S.p.A sont responsables du traitement des données.

EXONERATION DE RESPONSABILITE

En cas de force majeure et/ou de cas fortuit qui empêcherait Luxottica Italia S.r.l. de s'acquitter de ses obligations en vertu du présent Règlement, Luxottica remettra des prix de même nature et d'une valeur commerciale équivalente ou supérieure dans un délai de 180 jours à compter de la date initiale de remise de la dotation.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION ET DE COMMUNICATION DE RÈGLEMENT

Remboursement des frais de la demande de communication écrite du règlement

Le remboursement des frais d'affranchissement postal de la demande de communication du règlement sera obtenu sur la base d'une lettre de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique en vigueur. Cette demande devra être jointe à la demande de communication du règlement.

Remboursement des frais de participation Internet

Le remboursement des frais de participation par l'Internet se fera sur la base de deux minutes de communication au tarif d'une communication locale, ce tarif étant défini par France Télécom et dans la limite d'un remboursement par participant titulaire de l'abonnement pour les personnes majeures ou au nom du représentant légal pour les mineurs dans les conditions ci-après définies, écrivant à l'adresse suivante : Luxottica France, 7 rue de la paix, 75002 Paris.

Les matériels informatique et électronique ne sont pas remboursés. Les participants au Jeu déclarent et reconnaissent en avoir déjà la disposition pour leur usage.

Toute demande de remboursement devra être formulée par écrit et transmise par voie postale à l'exclusion de tout autre moyen, deux mois au plus tard suivant la clôture du jeu (le cachet de la foi faisant foi).

Afin de bénéficier du remboursement de sa participation, le participant devra joindre impérativement à sa demande :

1. son nom, son prénom, son adresse postale et son adresse électronique
2. la date et l'heure de sa participation
3. une photocopie de sa carte d'identité
4. une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'Internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter au site et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

IMPORTANT : La demande de remboursement des frais de connexion Internet est limitée aux seuls participants titulaires de l'abonnement souscrit auprès du fournisseur d'accès, et dans la limite d'une seule demande par foyer et par titulaire de l'abonnement, sur toute la durée du jeu.

Le remboursement sera effectué conjointement au remboursement des frais de participation et dans les mêmes conditions.

DONNÉES ET INFORMATIONS - LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les participants autorisent l'utilisation et la diffusion de leur nom et prénom et/ou identifiant dans le cadre de la publication des gagnants.

Les participants autorisent l'utilisation et la diffusion de leur nom et prénom et adresses dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs inscrits au Jeu disposent des droits d'opposition (art. 38 de la loi), d'accès (art. 39,41 et 42 de la loi), de rectification et de suppression (art. 40 de la loi) des données les concernant.

Pour l'exercer, les joueurs devront contacter Luxottica France, 7 rue de la paix, 75002 Paris.

Les joueurs sont informés que les données les concernant enregistrées dans le cadre du Jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'attribution de leurs gains.

DEPOT DU REGLEMENT

Le présent règlement est déposé chez la CALIPPE HUISSIERS DE JUSTICE 416 rue Saint Honoré, 75008 Paris.

Numéro de déclaration CNIL : 1763153